



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## vaccinations

Question écrite n° 41828

### Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la question de l'obligation de vaccination antituberculeuse par le BCG. En 1974, le directeur général du comité national contre la tuberculose avait laissé entendre que cette vaccination n'était pas efficace et qu'elle allait rapidement être abandonnée. Ce type de déclaration a été faite à plusieurs reprises depuis. Un certain nombre de pays européens, mettant en avant le peu d'efficacité du vaccin et ses effets secondaires, ont décidé de l'abandonner. C'est pourquoi, il souhaite savoir si des enquêtes récentes mettent en évidence l'efficacité de ce vaccin et si, au regard de ces conclusions, il est nécessaire de maintenir cette obligation.

### Texte de la réponse

La politique vaccinale contre la tuberculose a été réévaluée en France en 1995 et 1996. A la suite des recommandations des experts du conseil supérieur d'hygiène publique de France, l'obligation vaccinale par le BCG a été maintenue (art. L. 217 du code de la santé publique). La liste des personnes assujetties a été précisée et les conditions d'immunisation ont été allégées par l'arrêté du 5 septembre 1996. La tuberculose reste un problème de santé publique en France, en 1997, près de 7 000 cas de tuberculose ont été déclarés. Le taux d'exhaustivité des déclarations obligatoires étant estimé à 50 %, on peut penser qu'il y a, en réalité, près de 14 000 nouvelles infections par le bacille tuberculeux chaque année. Les enfants ne sont pas épargnés et les complications encore graves : sur les 148 enfants infectés en 1997, cinq enfants de moins de 15 ans ont développé une méningite tuberculeuse, dont trois de moins de cinq ans. Les instances internationales indiquent un seuil d'incidence de tuberculose bacillifère de 5/100 000 habitants pour envisager l'arrêt de la vaccination, ceci ne correspond pas au taux d'incidence actuel estimé des cas déclarés en France. L'efficacité de la vaccination par le BCG est clairement démontrée dans la prévention des localisations extra pulmonaires de la tuberculose, en particulier les méningites tuberculeuses. En France, le pouvoir protecteur du vaccin contre cette forme péjorative de tuberculose a été estimé à 87 %. Les contre-indications du vaccin sont mentionnées à l'article R. 215-13 du code de la santé publique et décrites dans l'arrêté du 5 septembre 1996 relatif aux conditions d'immunisation par le vaccin BCG. Le vaccin est définitivement contre-indiqué pour les enfants ou personnes présentant un déficit immunitaire congénital ou acquis touchant l'immunité cellulaire (incluant les infections par le virus de l'immunodéficience humaine). Un argument évoqué contre la vaccination par le BCG par certains professionnels ou associations se fonde sur l'absence d'obligation vaccinale par le BCG dans d'autres pays. Les politiques de chaque pays en la matière sont fondées sur l'épidémiologie (faible endémicité de la tuberculose) et sur les habitudes en droit. Certains pays organisent une vaccination systématique pour les enfants de moins de deux ans (Finlande, Irlande, Portugal, France), d'autres recommandent de vacciner certaines catégories de population en fonction de leur origine ethnique (Grande-bretagne, Pays-Bas, Suisse). D'autres, qui ne vaccinent pas, ont des obligations de dépistage et de traitement assorties de sanctions pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement en cas de refus. La politique de lutte contre la tuberculose en France sera réévaluée cette année. L'évolution de l'incidence de la tuberculose en France, le risque d'augmentation des résistances aux antituberculeux, la tolérance au vaccin (les complications locales sont rares et bénignes) et la

compliance à la vaccination (la couverture vaccinale des enfants à six ans est estimée à 90 %), les avancées sur de nouveaux vaccins contre la tuberculose, constituent les éléments qui vont être pris en compte par le conseil supérieur d'hygiène publique de France dans ses recommandations.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41828

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 2000, page 1116

**Réponse publiée le :** 3 avril 2000, page 2236